



COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
du

Conseil communautaire du 22 juillet 2021 à 19h00

---

Nombre délégués titulaires	:	30
Ont pris part aux délibérations	:	25 du point 1 à 4 / 28 du point 5 à 8 / 29 du point 9 à 21
Date de convocation	:	10/07/2021

---

**Présents titulaires :**

1. Stéphane COLLILIEUX (Champagney)
2. Marie-Claire FAIVRE (Champagney)
3. Christine HOTTINGER (Champagney)
4. Alain IPPONICH (Champagney)
5. Michel JACOBBERGER (Champagney)
6. Frédérique LUPFER (Champagney) arrivée à 19h25 (point n°9)
7. Béatrice PY (Champagney)
8. Thierry SEGUIN (Champagney)
9. Gilles GROSJEAN (Clairegoutte)
10. Patrick CARDOT (Echavanne)
11. Jean MARCONOT (Errevet)
12. Karine FRANÇOIS (Frahier-et-Chatebier)
13. Maryse GARNICHET (Frahier-et-Chatebier)
14. Marie-Josèphe RABBE (Plancher-Bas) arrivée à 19h10 (point n°5)
15. Michel GALMICHE (Plancher-les-Mines)
16. Daniel MEUNIER (Plancher-les-Mines)
17. Cécile AUBRY (Ronchamp)
18. Benoit CORNU (Ronchamp)
19. Roland DURUPT (Ronchamp)
20. Pierric TARIN (Ronchamp)

**Délégués absents ayant donné pouvoirs :**

1. Roger KIFFER a donné pouvoir à Michel JACOBBERGER
2. François BRESSON a donné pouvoir à Karine FRANCOIS
3. Eric BOILLETOT a donné pouvoir à Jean MARCONOT
4. Patricia REINGPACH a donné pouvoir à Marie-Josèphe RABBE (à partir du point n°5)
5. Luc SENGLER a donné pouvoir à Jean MARCONOT
6. Vincent SCHIESSEL a donné pouvoir à Benoit CORNU
7. Christophe DEVILLERS a donné pouvoir à Marie-Josèphe RABBE (à partir du point n°5)
8. Sophie DUMONTEIL a donné pouvoir à Pierric TARIN
9. Marie-Paule NIGGLI a donné pouvoir à Roland DURUPT

**Absents :**

1. Benoit GERMAIN (Plancher-Bas)

Secrétaire de séance : Thierry SEGUIN et Madame Carole VERDOT, agent de la CCRC.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 avril 2021
- 

Le conseil communautaire approuve le compte-rendu de la séance précédente du 15 avril 2021 à l'unanimité.

**DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS**

2. Attribution d'aides financières dans le cadre de la politique Habitat
- 

Le Conseil Communautaire, réuni le 16 janvier 2014 et le 26 septembre 2017, a délibéré en faveur de la mise en place d'un plan local de l'habitat en partenariat avec l'ANAH et le Département de la Haute-Saône, délégataire des aides à la pierre, visant à promouvoir un parc immobilier économe en énergie et dans l'objectif du développement durable, à développer une offre de logement à loyer maîtrisé pour le locataire et sécurisée pour le propriétaire, et à promouvoir l'attractivité des communes. Plusieurs

demandes d'aides relevant de ces catégories et instruites par le cabinet Soliha ont été soumises au bureau de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution d'une aide « Habiter Mieux » d'un montant de 1 000 € correspondant au dossier qui a été présenté pour un ménage de la commune de Plancher-les-Mines, ainsi qu'une subvention « Façades » d'un montant de 750 € correspondant au dossier qui a été présenté pour un ménage de la commune de Frahier-et-Chatebier.

**DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS sur 25 VOTANTS**

**3. Attribution d'une aide financière au Comité Départemental Handisport pour l'organisation de la « 3<sup>ème</sup> Montée avec Elle »**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le soutien financier et logistique apporté par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à l'organisation du Weekend Handisport depuis 2007. Pour l'édition 2020 qui se déroulera le samedi 9 octobre et qui célébrera la « 3<sup>ème</sup> Montée avec Elle » à la station de la Planche des Belles Filles, le budget prévisionnel est porté à 31 550 €, avec trois épreuves au programme : un contre-la-montre cyclisme en journée, une épreuve de course à pied et une randonnée en nocturne. Pour mener à bien ce programme, une subvention de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont est sollicitée par le Comité Départemental Handisport à hauteur de 2 000 €. Le bureau réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2020 avait décidé de fixer le montant de celle-ci à 1 000 € au bénéfice du Comité Départemental Handisport.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution d'une aide financière d'un montant de 1 000 € au Comité Départemental Handisport pour l'organisation de la « 3<sup>ème</sup> Montée avec Elle ».

**DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS**

**4. Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Echavanne pour des travaux de réfection de la voirie communale**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la volonté de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont d'octroyer une aide financière d'un montant de 10 000 € à un projet patrimonial de maîtrise d'ouvrage communale à chacune des communes membres de moins de 1 100 habitants sur une période de six ans à compter de 2021, opération permise par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Le projet de réfection de la voirie communale présenté par la commune d'Echavanne entre dans ce cadre.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 10 000 € à la commune d'Echavanne pour la réalisation du projet précité.

**DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS**

**5. Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Errevet pour la réhabilitation d'une ancienne ferme en cinq logements locatifs**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la volonté de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont d'octroyer une aide financière d'un montant de 10 000 € à un projet patrimonial de maîtrise d'ouvrage communale à chacune des communes membres de moins de 1 100 habitants sur une période de six ans à compter de 2021, opération permise par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Le projet de réhabilitation d'une ancienne ferme en cinq logements locatifs présenté par la commune d'Errevet entre dans ce cadre.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 10 000 € à la commune d'Errevet pour la réalisation du projet précité.

**DECISION par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 28 VOTANTS**

**6. Sollicitation du versement d'une subvention par la DRAC Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du dispositif « Eté Culturel 2021 »**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de l'inscription de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont dans le dispositif « Eté Culturel 2021 » initié par le Ministère de la Culture pour voir émerger des animations culturelles en cette période de déconfinement. Une enveloppe globale d'un montant de 7 000 € est allouée au territoire intercommunal par la DRAC Bourgogne Franche-Comté pour l'organisation de deux manifestations sous maîtrise d'ouvrage associative : le « Ronchamp Open Air Filature Festival » sur le site de la Filature le 3 juillet sous l'égide du Comité des Fêtes et de Jumelage de Ronchamp en partenariat

avec l'organisateur des Eurockéennes « Territoires de Musiques », et le « Summer Tour » sur le site des Ballastières le 17 juillet sous l'égide de « Graines de Jeunes » en partenariat avec la « Poudrière » de Belfort.

Le conseil communautaire approuve à la majorité la sollicitation de la DRAC Bourgogne Franche-Comté pour le versement de la subvention précitée dans le cadre du dispositif « Eté Culturel 2021 » qui sera répartie entre les deux associations concernées au regard de leur bilan d'opération.

**DECISION par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (Devillers) sur 28 VOTANTS**

**7. Extension test des horaires d'ouverture de l'accueil péri et extra-scolaire de Champagny**

---

Monsieur Thierry Seguin, Vice-Président présente au Conseil Communautaire l'enquête lancée auprès des familles concernant une éventuelle extension des horaires d'accueil péri et extra-scolaire. Une demande est ressortie de cette enquête quant à une ouverture à 7H00 et une fermeture à 19H00 de cet accueil sur la commune de Champagny. Après négociation avec le prestataire en charge de la gestion de ce centre, une ouverture test sera mise en place à la rentrée de septembre 2021, sans supplément de coût pour la collectivité, les créneaux supplémentaires étant facturés aux familles selon la grille horaire existante.

Le conseil communautaire approuve à la majorité la mise en place de cette extension test des horaires d'ouverture sur le centre de Champagny à la rentrée de septembre 2021.

**DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS (Boilletot/Marconot/Sengler) sur 28 VOTANTS**

**8. Gestion des ressources humaines**

---

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la nécessité de créer deux postes permanents pour l'animation du centre d'accueil périscolaire de Plancher-Bas, afin de régulariser les situations de deux agents actuellement sous contrat pour accroissement temporaire d'activité jusqu'au 31 juillet 2021. Ces deux postes relèvent de la catégorie C au premier échelon, l'un à 25 heures hebdomadaires et l'autre à 5 heures 15. Une phase de recrutement préalable étant nécessaire, la création de ces deux postes est proposée pour le 1er septembre 2021.

Le conseil communautaire approuve à la majorité la création de deux postes permanents d'adjoint d'animation au 1er septembre 2021 selon les modalités précitées.

**DECISION par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 7 ABSTENTIONS (Boilletot/Devillers/Grosjean/Marconot/Rabbe/Reingpach/Sengler) sur 28 VOTANTS/**

**9. Nouvelles tarifications pour certaines activités du secteur jeunes**

---

Monsieur Thierry Seguin, Vice-Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de valider de nouveaux tarifs correspondant à de nouvelles activités du secteur jeunes intercommunal lors de sorties et séjours avec différenciation dans le cadre de l'utilisation de la carte « Avantage Jeunes ». Ceux-ci sont déclinés en séance par la responsable du pôle Enfance-Jeunesse avec un tarif de 30 € / 35 € pour les séjours de 4-5 nuitées et 20 € / 22 € pour les sorties en « petit parc »

Le conseil communautaire approuve à la majorité ces nouvelles tarifications.

**DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS (Boilletot/Marconot/Sengler) sur 29 VOTANTS. Monsieur Devillers n'a pas souhaité prendre part au vote.**

**10. Demande d'aide financière à la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône dans le cadre de l'appel à projets « Aide à l'Investissement Immobilier-Mobilier » 2021 pour l'aménagement d'un local dédié aux jeunes à proximité du Collège Victor Schoelcher**

---

Monsieur Thierry Seguin, Vice-Président rappelle au Conseil Communautaire le fonctionnement du « Secteur Jeunes » intercommunal et le projet d'investir un local situé dans un appartement à proximité du Collège Victor Schoelcher à Champagny afin d'y accueillir des jeunes pendant les interclasses. Divers aménagements s'avèrent nécessaires pour un montant global de 6 616,25 € H.T. Une participation de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône est sollicitée dans le cadre de l'appel à projets « Aide à l'investissement Immobilier-Mobilier » 2021.

Le conseil communautaire approuve à la majorité ces aménagements et la sollicitation de l'aide financière précitée.

**DECISION par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS (Boilletot/Grosjean/Marconot/Sengler) sur 29 VOTANTS. Monsieur Devillers n'a pas souhaité prendre part au vote.**

11. Transfert à la SEM Action 70 de crédits du Contrat PACT 2014-2019 signé avec le Département de la Haute-Saône au titre de l'axe 1 « Action sociale et accès aux services à la population » dans le cadre de l'opération 1 « Création d'un multi-accueil à Frahier-et-Chatebier »
- 

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'opération 1 concernant la création d'une crèche multi-accueil à Frahier-et-Chatebier inscrite dans l'axe 1 « Action sociale et accès aux services à la population » du Contrat PACT 2014-2019 signé avec le Département de la Haute-Saône, et pour laquelle une enveloppe financière d'un montant de 130 000 € a été fléchée. L'accord du Conseil Communautaire est nécessaire pour confirmer le droit au maître d'ouvrage de cette opération, en l'occurrence la SEM Action 70, de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services idoines.

Le conseil communautaire approuve à la majorité le transfert à la SEM Action 70 des crédits du Contrat PACT 2014-2019 fléchés lors de sa signature afin de lui permettre de déposer un dossier de demande de subvention pour l'opération précitée.

**DECISION par 27 voix POUR, 1 voix CONTRE (Devillers), 1 ABSTENTION (Sengler) sur 29 VOTANTS**

12. Désignation de délégués dans les organismes extérieurs
- 

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, suite aux élections départementales et régionales, il est nécessaire de remplacer des membres nommés pour siéger dans certains organismes extérieurs. Ainsi, le Président Benoît CORNU étant appelé à siéger à la SPL Territoires 70 pour le compte du Département de la Haute-Saône, il doit être remplacé pour le compte de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont. De même, Karine FRANCOIS, qui siégeait au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, souhaite y poursuivre sa mission pour le compte de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont en remplacement de Maryse GARNICHET.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les changements de délégués, Monsieur Stéphane COLLILLIEUX pour siéger à la SPL Territoires 70 et Madame Karine FRANCOIS pour siéger au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges avec Mme Maryse GARNICHET, suppléante.

**DECISION par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 29 VOTANTS. Monsieur Devillers n'a pas souhaité prendre part au vote.**

13. Déclaration de projet emportant mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champagney pour la création d'un terrain de football synthétique
- 

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de création d'un terrain de football synthétique sur la commune de Champagney. Lors de la réunion de bureau du 30 juin 2021, il a été évoqué son emplacement à proximité de la caserne des pompiers, nécessitant une modification d'ordre urbanistique dans le cadre d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Conformément à l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme, la procédure de déclaration de projet peut être mise en place sous la condition que le projet ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD du PLUi de la commune de Champagney. Elle permet de modifier le document d'urbanisme sur la base d'un projet déclaré d'intérêt général après enquête publique, ce projet relevant pleinement de l'intérêt général au titre de la réalisation d'équipements collectifs.

Le conseil communautaire approuve à la majorité le lancement de la procédure de déclaration de projet ci-avant décrite, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

**DECISION par 21 voix POUR, 5 voix CONTRE (Boilletot/Grosjean/Marconot/Sengler/Tarin), 3 ABSTENTIONS (Devillers/Rabbe/Reingpach) sur 29 VOTANTS**

14. Demande d'aide financière à la Région Bourgogne Franche-Comté pour la création d'un terrain de football synthétique à Champagney
- 

Monsieur le Président rappelle également au Conseil Communautaire l'inscription du projet de création d'un terrain de football synthétique à Champagney dans le contrat « Cap Territoires » signé entre la Région Bourgogne Franche-Comté et le Pays des Vosges Saônoises, et la réservation à ce titre d'une enveloppe de crédits régionaux d'aménagement du territoire s'élevant à 200 000 €. Les dossiers de demande de subvention relevant de cette politique devant être déposés avant le 31 août 2021 sous peine d'annulation, il convient de solliciter la Région Bourgogne Franche-Comté pour la réservation de ces crédits.

Le conseil communautaire approuve à la majorité la demande d'aide financière précitée.

**DECISION par 22 voix POUR, 6 voix CONTRE (Boilletot/Grosjean/Marconot/Rabbe/Reingpach/Sengler), 1 ABSTENTION (Devillers) sur 29 VOTANTS**

#### 15. Plan de financement du bâtiment « Expéditions » situé à l'entrée du site de la Filature

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le positionnement de la réhabilitation du bâtiment « Expéditions » situé à l'entrée du site de la Filature dans une tranche conditionnelle du marché qui a donné lieu à la reconversion du bâtiment dit « Atelier de soudure » accueillant la micro-brasserie artisanale, ainsi que deux autres cellules d'activités. Le bâtiment « Expéditions », qui accueille déjà une ferronnerie d'art, se verra aménager un local artisanal supplémentaire et le coût prévisionnel de sa reconversion est estimé à 447 307 € H.T. Comme le terrain de football synthétique évoqué précédemment, il a été positionné auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre des contrats « Cap Territoires » avec la réservation d'une enveloppe de 147 500 € à solliciter avant le 31 août 2021. La Communauté de Communes Rahin et Chérimont a été lauréate de l'appel à projets de l'Etat « Recyclage du foncier » pour ce projet et la DREAL Bourgogne Franche-Comté a attribué une subvention d'un montant de 160 000 € dans le cadre du fonds friches. Le plan de financement est complété par une autre subvention de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges permettant le financement intégral du projet.

Le conseil communautaire approuve à la majorité le projet précité et son plan de financement, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en vue de l'obtention des subventions précitées.

**DECISION par 25 voix POUR, 1 voix CONTRE (Sengler), 3 ABSTENTIONS (Devillers/Rabbe/Reingpach) sur 29 VOTANTS**

#### 16. Attribution d'une subvention d'aide à l'immobilier d'entreprise à la société Soprofen

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du projet d'extension de la société Soprofen sise à Champagny avec l'aménagement du bâtiment situé en bordure de RD4. Ce projet, d'un montant prévisionnel de 1 429 672 € H.T., sera créateur d'une vingtaine d'emplois et éligible aux aides à l'immobilier d'entreprise dans le cadre du régime Covid. Les différentes aides seront plafonnées à 30 000 € de la part de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont, 50 000 € de la part du Département de la Haute-Saône et 100 000 € de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le conseil communautaire approuve à la majorité l'attribution d'une aide de 30 000 € à la société Soprofen pour la réalisation de son projet immobilier.

**DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS (Boilletot/Devillers/Marconot/Sengler) sur 29 VOTANTS**

#### 17. Validation du schéma directeur des mobilités douces du Pays des Vosges Saônoises

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du comité syndical du Pays des Vosges Saônoises du 8 juillet 2021 approuvant schéma directeur des mobilités douces élaboré à l'échelle de son territoire. Il rappelle également l'engagement de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont dans un maillage de son territoire par un réseau de voies vertes au cours des dix prochaines années. L'élaboration de ce schéma directeur ayant fait l'objet d'une large concertation avec les différentes communautés de communes afin d'élaborer les liaisons entre elles, il convient désormais d'approuver ce schéma.

Le conseil communautaire approuve à la majorité le schéma directeur des mobilités douces du Pays des Vosges Saônoises présenté par Monsieur Pierric TARIN.

**DECISION par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (Devillers) sur 29 VOTANTS**

#### 18. Renouvellement de la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de l'arrivée à échéance de la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 800 000 €, et propose son renouvellement au taux de 0,80%.

Le conseil communautaire approuve à la majorité le renouvellement de la ligne de trésorerie précitée.

**DECISION par 25 voix POUR, 2 voix CONTRE (Devillers/Sengler), 2 ABSTENTIONS (Rabbe/Reingpach) sur 29 VOTANTS**

## 19. Admission de créances éteintes

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité d'admettre deux créances comme éteintes, suite à une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'un ménage et de liquidation judiciaire d'une société de montants respectifs de 725,89 € et 635,53 € répartis respectivement sur les exercices 2018 à 2021 et 2017 à 2018 du budget « Déchets ménagers ».

Le conseil communautaire approuve à la majorité l'extinction des créances décrites ci-avant.

**DECISION par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (Devillers) sur 29 VOTANTS**

## 20. Décisions modificatives budgétaires

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la nécessité de procéder à des décisions modificatives budgétaires, permettant de régulariser au compte 673 sur le budget principal, le budget « Ordures Ménagères » et le budget annexe « Zone d'Activités » l'exonération de loyers sur exercice antérieur des locataires de la Communauté de Communes approuvée par le conseil communautaire le 16 décembre 2020.

Budget Zone d'Activités		Budget Ordures Ménagères		Budget principal	
Comptes	Montants	Comptes	Montants	Comptes	Montants
61558-011 D.F	-2000€	673-67 D.Expl.	+1500€	6226-011 D.F	-4000€
673-67 D.F	+2000€	773-77 R.Expl.	+1500€	673-67 D.F	+4000€

Le conseil communautaire approuve à la majorité les décisions modificatives budgétaires qui sont présentées ci-dessus.

**DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS (Rabbe/Reingpach/Sengler) sur 29 VOTANTS. Monsieur Devillers n'a pas souhaité prendre part au vote.**

## 21. Répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2021

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la réunion de bureau du 30 juin 2021 au cours de laquelle a été évoquée la nouvelle éligibilité pour 2021 de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont au dispositif du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, faisant d'elle l'un des trois seuls EPCI haut-saônois à bénéficier de plein droit de ce dispositif depuis 2012 grâce à la mise en place de son pacte financier et fiscal intercommunal depuis 2011. Une répartition dérogatoire du solde s'élevant cette année à 325 495 €, soit 4 895 € de plus qu'en 2020, et nécessitant la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire, qui a été discutée en conférence des maires le 19 juillet.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la répartition dérogatoire du FPIC 2021 décrite ci-après :

Collectivité	FPIC dérogatoire 2021
Champagney	32 424 €
Clairegoutte	3 452 €
Echavanne	2 048 €
Errevet	2 527 €
Frahier-et-Chatebier	11 559 €
Frédéric-Fontaine	2 852 €
Plancher-Bas	12 140 €
Plancher-les-Mines	8 712 €
Ronchamp	18 841 €
TOTAL communes membres	94 555 €
EPCI	230 940 €
TOTAL Ensemble Intercommunal	325 495 €

**DECISION par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 29 VOTANTS. Monsieur Devillers n'a pas souhaité prendre part au vote.**

## Informations et questions diverses

---

- Exposition et balades « Belles et Rebelles » sur le territoire de la CCRC ;
- Informations avec les Vice-Présidents en charge de la culture et des services à la personne ;
- Question de Madame Marie-Claire Faivre sur France Services ;
- Question de Madame Béatrice Py sur le bassin d'apprentissage ;
- Information sur la mobilité cyclable : une semaine dédiée courant septembre ;
- Pochette contenant l'actualité de la CCRC.

La séance est levée à 21 heures 10 minutes.